

**SIVOS DU VAL DE GROSNE**  
**71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY**

**REUNION DU CONSEIL SYNDICAL**  
**DU 06/02/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le six février, le Conseil Syndical s'est réuni à 19 heures à Nanton, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents :

**Délégués titulaires :**

- Commune de Champagny s/s Uxelles : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Sophie DI PLACIDO, Emilie PHILIPPON
- Commune de La Chapelle de Bragny : Bernard LABORIER, Marie BOLDUC
- Commune d'Etrigny : Jean-Paul GUERRIAUD, Sandrine MARATREY, Elodie ROUSSEAU
- Commune de Lalheue : Marinette PUECH,
- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS, Fabien LACHAUX

Absents excusés : Sylvie LAISSU, ayant donné pouvoir à Bernard LABORIER, Christian CRETIN, ayant donné pouvoir à Jean-Paul GUERRIAUD et Sophie DARRAS

**1°) Approbation du compte-rendu du 3 décembre 2018 :**

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE souhaite que soit rajouté au point n° 4 à la phrase « Bernard LABORIER prévient que la Commune de La Chapelle de Bragny votera contre le changement de la clé de répartition », « si il n'y a pas d'équité sur la clé de répartition ». Le Président estime que ce qui précède la phrase à modifier explique bien la situation et qu'il n'y a pas lieu de modifier le compte-rendu. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2°) Délibération pour le changement des statuts (article 7) :**

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE informe l'assemblée qu'il a interrogé le Sous-Préfet sur la possibilité de changer la clé de répartition tous les ans, ceci afin de démontrer l'absurdité de cette solution au Sous-Préfet. Il a également interrogé l'Association des Maires de Saône et Loire sur la réponse faite par le Sous-Préfet, à savoir qu'il n'était pas envisageable en l'état actuel des textes et de la jurisprudence, d'accepter le paiement par les autres communes d'une part de la contribution d'une des communes membres, sur une période de 4 ans. L'association des Maires lui a répondu qu'il n'y avait pas de jurisprudence. Il déplore de n'obtenir aucune réponse claire de la part des uns et des autres et attend désormais une réponse de l'Association des Maires de France.

Le Président dit que dans l'état actuel des choses, le budget 2019 sera voté avec la clé de répartition actuelle.

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE constate que la contribution est disproportionnée pour sa commune, l'équité voudrait que les habitants de chaque commune soient mieux pris en compte. Véronique DAUBY dit qu'il vaut mieux avoir une réponse précise avant de modifier la clé de répartition. Si il n'y a pas de réponse avant le vote du budget 2019, le changement des statuts ne sera pris en compte qu'à partir du budget 2020. Reste également à savoir si la Communauté de Communes reprendra la compétence scolaire en 2020.

La délibération pour le changement des statuts est reportée au prochain conseil.

**3°) Délibérations pour la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe :**

Le Président informe le Comité Syndical d'une possibilité d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un agent actuellement Adjoint technique. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale validera cet avancement lors de sa réunion début avril. Le Président propose à l'assemblée, la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe (15 H/35<sup>ème</sup>) à compter du 15 avril 2019, sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

#### **4°) Questions diverses :**

Le Président informe l'assemblée qu'une réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale est prévue le 26 mars prochain concernant la prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes.

Par ailleurs, afin d'éviter une fermeture de classe à la rentrée prochaine, l'effectif total étant inférieur à 150 élèves, il est proposé par l'Inspection d'Académie aux communes qui possèdent des écoles et au SIVOS la signature d'une convention qui implique que chaque commune investisse dans l'amélioration des locaux scolaires.

Véronique DAUBY se demande, dans le cas où les communes feraient des emprunts pour des travaux d'améliorations, si la Communauté de Communes reprendra ces emprunts en cas de prise de la compétence scolaire.

Jean-Paul GUERRIAUD dit qu'il n'y a pas de possibilité de demander des loyers au SIVOS pour les salles de classe lorsque les communes perçoivent de la DETR.

Une discussion s'engage sur l'Intercommunalité.

Le Président donne les résultats du budget 2018.

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE demande au Président de lui communiquer le nom des élèves de sa commune scolarisés sur le SIVOS.

Le Président évoque le souci avec un élève indiscipliné (problèmes dans le bus et à la cantine). Un engagement moral avec l'enfant et ses parents a été pris.

Marinette PUECH signale un problème avec les plats réchauffés à la cantine de Lalheue du fait de la taille des bacs inox incompatibles avec le four. Bourgogne Repas est intervenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.